

* Le "à payer" correspond à un salaire indicé prenant en compte la retenue Pension (11,10%) ainsi que les CSG (9,2%) & CRDS (0,5%) appliqués sur 98,25% du salaire brut. Ne sont pas prises en compte les primes (IR, PFR, RIFSEEP, PSR, IAT, NBI, ISS,...), ni la RAFP, ni l'Indemnité de Résidence (1% et 3%), ni l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, ni le prélèvement de l'impôt à la source (PAS)

** Le point net multiplié par l'indice (IM) vous permet de calculer le "NET à payer"

** Le point net multiplié par l'indice (IM) vous permet de calculer le "NET à payer"